

Acceptation

Lettre de change ou instrument négociable tiré sur une banque par un emprunteur qui s'engage à effectuer le paiement à l'échéance. L'acceptation représente une garantie de paiement par la banque et est négociable sur le marché monétaire. En contrepartie de cette garantie, la banque reçoit une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Un accord conçu afin de réduire le risque de crédit lié à de multiples opérations sur produits dérivés au moyen de la création d'un droit juridique de contrebalancer l'exposition au risque dans le cas d'une défaillance.

Actif ajusté en fonction des risques

Donnée utilisée dans le calcul des ratios du capital en fonction des risques. La valeur nominale des actifs est actualisée au moyen de facteurs de pondération des risques en vue d'obtenir un risque par dollar comparable pour tous les types d'actifs. Le risque inhérent aux instruments hors bilan est également reflété, d'abord par l'établissement d'un montant en équivalent-crédit, puis par l'application des facteurs pertinents de pondération des risques.

Actif productif moyen

Valeur comptable moyenne des dépôts à des banques, des valeurs mobilières, des biens achetés en vertu de conventions de revente et de certains titres empruntés, ainsi que des prêts, calculée en fonction des soldes quotidiens pour la période terminée le 31 octobre de chaque exercice.

Bénéfice de base par action

Bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation.

Bénéfice dilué par action

Bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées, divisé par le nombre moyen d'actions en circulation et ajusté pour tenir compte de l'effet de dilution des options sur actions et des autres titres convertibles.

Bêta

Mesure de la volatilité d'une valeur mobilière en fonction d'un indice boursier.

Biens administrés

Biens que nous administrons et qui sont la propriété effective de nos clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis relativement aux biens administrés sont de nature administrative, et comprennent notamment les services de garde, le recouvrement des revenus de placement, le règlement des opérations de vente et d'achat et la tenue de registres.

Biens sous gestion

Biens que nous gérons et qui sont la propriété effective de nos clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis relativement aux biens sous gestion comprennent le choix des placements et les services-conseils en matière d'investissement. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF)

Principal organisme de réglementation des institutions financières constituées sous le régime d'une loi fédérale canadienne et des régimes de retraite administrés par le gouvernement fédéral canadien. Le BSIF a pour mission de protéger les titulaires de police, les déposants et les participants aux régimes de retraite contre les pertes indues.

Capital économique

Représente le montant de capital estimatif requis pour couvrir les risques. Ce capital est calculé en estimant le niveau de capital requis pour couvrir les risques associés à nos diverses entreprises, compte tenu de nos normes de solvabilité et cotes de crédit cibles.

Capital nominal

Montant contractuel de référence utilisé pour calculer les paiements relatifs aux produits dérivés.

Charge de retraite payée d'avance

Excédent cumulatif du montant contribué à un régime de retraite sur le montant constaté au titre de la charge de retraite.

Clients commerciaux

Il s'agit généralement de sociétés fermées dont les produits d'exploitation excèdent 20 millions de dollars mais ne dépassent pas 1 milliard. Les clients dont les produits d'exploitation sont inférieurs à 100 millions de dollars sont habituellement servis au Canada par notre secteur RBC Particuliers et entreprises – Canada; aux États-Unis, ils sont habituellement servis par RBC Centura au sein de notre secteur RBC Particuliers et entreprises – États-Unis et International. Les grandes entreprises et les clients commerciaux de grande envergure qui requièrent un accès fréquent aux marchés financiers et dont les besoins de financement sont plus complexes sont servis par notre secteur RBC Marchés des Capitaux.

Coefficient actif-capital

Total de l'actif et d'éléments hors bilan précisés, divisé par le total du capital réglementaire.

Convention de rachat

Prévoit à la fois la vente de titres contre espèces à une date de valeur rapprochée et le rachat de ces titres contre valeur à une date ultérieure.

Convention de revente

Prévoit à la fois l'achat de titres contre espèces à une date de valeur rapprochée et la vente de ces titres contre valeur à une date ultérieure.

Coût du capital

Estimation, par la direction, du coût moyen pondéré des capitaux propres et des capitaux d'emprunt.

Couverture

Technique de gestion du risque visant à mettre les résultats financiers à l'abri des risques de marché, d'intérêt ou de change (l'« exposition au risque ») liés aux opérations bancaires courantes. L'élimination ou la réduction du risque est obtenue en prenant des positions compensatoires. Par exemple, des actifs libellés dans une devise peuvent être couverts au moyen de passifs libellés dans cette même devise ou au moyen de diverses opérations de couverture de change (comme les contrats à terme standardisés, les options sur devises et les contrats de change à terme).

De novo

Succursale bancaire nouvellement ouverte, par opposition à une succursale bancaire acquise en vertu d'une acquisition.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats en vue de porter la provision pour pertes sur créances au niveau jugé approprié par la direction. La dotation à la provision pour pertes sur créances se compose de la provision spécifique et de la provision générale.

Engagements à accorder du crédit

Facilités de crédit offertes aux clients, sous la forme de prêts, d'acceptations de banque ou d'autres types de financement au bilan, ou encore d'instruments hors bilan tels que les garanties et les lettres de crédit.

Entité à détenteurs de droits variables (EDDV)

Une entité à détenteurs de droits variables est une entité qui ne dispose pas de capitaux à risque suffisants pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou dans laquelle les détenteurs des capitaux propres à risque ne présentent pas les caractéristiques d'une participation financière majoritaire.

Entité ad hoc

Il s'agit habituellement d'une entité créée dans un but unique et exprès, qui a une durée de vie limitée et sert à isoler juridiquement les actifs financiers qu'elle détient par rapport à une société cédante. Les entités ad hoc sont principalement utilisées pour titriser des actifs financiers ou autres en vue de générer des fonds, de réduire le risque de crédit et de gérer le capital.

Évaluation à la valeur du marché

Évaluation d'instruments financiers établie en fonction des taux du marché ou de la juste valeur à la date du bilan.

Garanties

Biens affectés à titre de garantie pour un prêt ou toute autre obligation. Les biens affectés en garantie peuvent être des espèces, des valeurs mobilières assorties de cotes élevées, des propriétés, des stocks, du matériel, des créances, etc.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Représentent principalement des garanties de paiement irrévocables par une banque dans le cas où un client serait incapable d'honorer ses obligations financières envers des tiers. Certaines autres garanties (comme les cautionnements de soumission et les garanties de bonne exécution) sont de nature non financière.

Instruments de capital innovateurs

Nos instruments de capital innovateurs sont constitués des parts de fiducie cessibles émises par la Fiducie de capital RBC et la Fiducie de capital RBC II, des entités ad hoc. Le capital innovateur peut représenter une tranche pouvant atteindre 15 % du montant net du capital de première catégorie, plus une tranche additionnelle de 3 % pour le capital de catégorie 2B admissible.

Instruments financiers hors bilan

Divers types de produits offerts aux clients, qui correspondent à l'une ou l'autre de ces catégories : i) les ententes de crédit, qui fournissent habituellement aux clients une protection relativement aux liquidités, et ii) les produits dérivés (définis plus loin dans le présent glossaire).

Juste valeur

Montant d'une contrepartie auquel auraient agréé, sans y être forcées, des parties informées et consentantes dans des conditions normales de concurrence.

Lettres de crédit documentaire

Engagements écrits pris par une banque au nom d'un client (p. ex. un importateur) permettant à un tiers (p. ex. un exportateur) de tirer des traites sur la banque jusqu'à concurrence d'un montant prédéterminé, sous réserve de conditions précises. De tels engagements sont conclus afin de faciliter le commerce international.

Leverier d'exploitation ajusté

Différence entre le taux de croissance des revenus (ajusté) et le taux de croissance des frais autres que d'intérêt (ajusté). Les revenus sont présentés en fonction de la majoration au montant imposable équivalent, compte non tenu des EDDV, des ajustements comptables liés à la nouvelle norme concernant les instruments financiers et des revenus liés aux activités d'assurance, tandis que les frais autres que d'intérêt ne comprennent pas les frais liés aux activités d'assurance.

Majoration au montant imposable équivalent

Mesure qui majore au montant imposable équivalent le revenu net d'intérêt provenant de certaines sources présentant des avantages fiscaux (soit, en ce qui nous concerne, les dividendes imposables de sociétés canadiennes) de sorte qu'il devienne comparable aux revenus provenant de sources imposables. Il y a un ajustement correspondant de la charge d'impôts qui permet d'obtenir le bénéfice net après impôts présenté selon les PCGR.

Marge nette d'intérêt (actif moyen)

Revenu net d'intérêt, exprimé en pourcentage du total de l'actif moyen.

Marge nette d'intérêt (actif productif moyen)

Revenu net d'intérêt, exprimé en pourcentage du total de l'actif productif moyen.

Obligation garantie par des créances

Titre d'une société ayant une cote élevée de solvabilité garanti par un groupe d'obligations, de prêts ou d'autres types de titres de créance.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Rachat par une entreprise de ses propres actions aux fins d'annulation, par l'intermédiaire d'une Bourse, assujéti aux divers règlements de la commission des valeurs mobilières pertinente.

Options

Contrat ou disposition d'un contrat qui donne droit à une partie (le porteur de l'option) d'effectuer, sans obligation, une opération déterminée avec une autre partie (l'émetteur ou le vendeur de l'option) selon des conditions établies.

PCGR des États-Unis

Principes comptables généralement reconnus des États-Unis.

PCGR du Canada

Principes comptables généralement reconnus du Canada.

Point de base (p.b.)

Un centième pour cent (0,01 %).

Position de capital en liquidités

Indique dans quelle mesure les actifs non liquides sont financés par des passifs secondaires et représente une mesure basée sur une formule de notre risque de liquidité structural, tant comparatif que directionnel.

Prêt de titres

Opération dans le cadre de laquelle le propriétaire d'un titre accepte de le prêter en contrepartie d'une commission aux termes d'un contrat prénégocié avec l'emprunteur. Le prêt de titres doit être entièrement garanti par l'emprunteur en tout temps. Un intermédiaire, comme une banque, agit souvent à titre d'agent pour le propriétaire du titre. Il existe deux types d'ententes de prêt de titres, soit les ententes prévoyant une indemnité au titre du risque de crédit ou de marché et les ententes ne prévoyant pas une telle indemnité. Dans le cadre d'un prêt de titres sans indemnité, l'intermédiaire n'est pas exposé à un risque de perte. Un tel risque existe pour un prêt de titres avec indemnité, en cas de défaillance par l'emprunteur combinée à une perte de valeur de la garantie.

Prêts douteux

Un prêt est classé comme prêt douteux si la qualité de crédit s'est détériorée de telle sorte que la direction juge que le plein recouvrement des intérêts et du capital aux dates prévues conformément aux modalités du contrat de prêt n'est plus raisonnablement assuré. Les soldes de cartes de crédit ne sont pas classés comme douteux étant donné qu'ils sont directement éliminés du bilan après 180 jours de retard.

Produit dérivé

Un produit dérivé est un contrat conclu entre deux parties en vertu duquel les paiements faits de part et d'autre sont tributaires de la variation du prix d'un actif, d'un indice boursier ou d'un taux financier sous-jacent. Les produits dérivés comprennent notamment les swaps, les options, les contrats de garantie de taux d'intérêt et les contrats à terme standardisés. Le capital nominal du produit dérivé est le montant de référence en fonction duquel les paiements effectués entre les parties sont calculés. Le capital nominal lui-même ne fait habituellement pas l'objet d'un versement.

Provision pour pertes sur créances

Montant jugé adéquat par la direction pour absorber les pertes sur créances déterminées ainsi que les pertes subies mais non déterminées à la date du bilan. Cette provision sert à couvrir le portefeuille de prêts, y compris les prêts, les acceptations bancaires, les garanties, les lettres de crédit et les engagements non provisionnés. La provision comprend également la dotation à la provision pour pertes sur créances, laquelle est imputée aux résultats et réduite en fonction du montant des radiations, après déduction des recouvrements.

Ratio de distribution

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du bénéfice net après déduction des dividendes sur actions privilégiées.

Ratio du capital

L'actif ajusté en fonction des risques par rapport aux capitaux, exprimé en pourcentage, suivant les lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada, lesquelles sont fondées sur les normes de la Banque des règlements internationaux, et selon l'information financière préparée en vertu des PCGR du Canada.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par la moyenne des cours extrêmes au cours de la période visée.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires

Bénéfice net, déduction faite des dividendes sur actions privilégiées, exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires.

Revenu net d'intérêt

Écart entre le montant gagné sur les actifs (tels que les prêts et les titres) et le montant versé au titre des passifs (tels que les dépôts et les débentures subordonnées).

Risques

Les institutions financières sont exposées à un certain nombre de risques pouvant entraîner des pertes. Ces risques comprennent notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque d'illiquidité et de financement, le risque lié aux activités d'assurance, le risque opérationnel, le risque lié à la réputation, le risque stratégique, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, le risque de concurrence, le risque systémique et le risque environnemental.

Soldes moyens

Les soldes moyens sont calculés à l'aide de méthodes visant à estimer les soldes moyens quotidiens pour la période.

Structure d'accueil admissible

Entité juridique manifestement distincte du cédant, qui exerce des activités soumises à des limitations précises, qui détient des actifs précis et qui ne peut vendre ou céder des actifs désignés qu'en réponse automatique à des situations réunissant des conditions particulières.

Titres de fiducie de capital (RBC TruCS)

Titres de fiducie cessibles émis par la Fiducie de capital RBC ou la Fiducie de capital RBC II afin d'obtenir un type innovateur de capital de première catégorie.

Titres vendus à découvert

Opération dans le cadre de laquelle une partie vend des titres pour ensuite les emprunter afin de les céder à l'acheteur au moment du règlement. À une date ultérieure, le vendeur achète des titres identiques sur le marché pour remplacer les titres empruntés.

Titrisation

Opération dans le cadre de laquelle des actifs financiers de grande qualité sont convertis en titres nouvellement émis adossés à ces actifs.

Valeur exposée au risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer, selon un degré de confiance déterminé, la perte de valeur marchande maximale que subiraient les portefeuilles de négociation de la Banque en cas de changement défavorable des taux et des cours du marché sur une période de un jour.